

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LACAPELLE VIESCAMP - Commune**

Séance du mardi 22 octobre 2024  
Délibération N° DE\_044\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	11
Date de la convocation : 15/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Aurore LEFEBVRE, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU

Représentés : Patrice COUDON représenté par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Serge POTEL représenté par Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS représentée par Aurore LEFEBVRE

Absents et Excusés : Patrick EVEILLARD, Antoine GENGE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Aménagement éclairage publique - Lotissement de Peyragude.**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève à 7 560,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit 3 780,00 €.

- 1 versement au décompte des travaux.

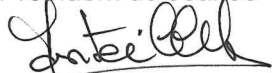
Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Mme le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget 2025.

Maryline MONTEILLET  
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE  
Secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



Date de transmission de l'acte: 23/10/2024  
Date de réception de l'AR: 23/10/2024

015-211500889-DE\_044\_2024-DE  
A G E D I